



COMPTE RENDU SUCCINCT DU CONSEIL MUNICIPAL

Du 3 juillet 2019

L'an deux mille dix-neuf, le trois juillet, à dix-neuf heures, le Conseil Municipal de la Commune de Garges-lès-Gonesse, légalement convoqué, s'est rassemblé au Salon d'Honneur de l'Hôtel de Ville à Garges-lès-Gonesse, sous la présidence de Monsieur Maurice LEFEVRE, Maire.

Etaient présents : M. Maurice LEFEVRE, Mme Marie-Claude LALLIAUD, Mme Tutem SAHINDAL-DENIZ, Mme Liliane GOURMAND, M. Daniel LOTAUT, M. Benoît JIMENEZ, Mme Françoise FAUCHER, M. Sabry KALAA, Mme Bérard GUNOT, M. Mohammed AYARI, Mme Maria MORGADO, M. Ahmed-Latif GLAM, M. Patrick ANGREVIER (arrivé au point N°5, délibération N°CM-19-062), Mme Isabelle MÉKÉDICHE, M. Louis FREY, Mme Marie-Josée FILATRIAU, M. Panhavuth HY, Mme Arcangèle DO SOUTO (arrivée au point N°10 – délibération N°CM-19-067), Mme Christine DIANÉ, Mme Conception DERÉAC, Mme Sylvie LETOURNEAU, M. Elie ATLAN, Mme Maria-Teresa LESUR, Mme Adiparamesvary SADASIVAM, M. Hussein MOKHTARI, Mme Myriam DIEN, Mme Elise ARIAS-YSIDOR.

Etaient représentés :

M. Jean PARÉ
M. Gérard BONHOMET
Mme Arcangèle DO SOUTO

M. Pierre GALLAND
M. Daniel BURNACCI
M. Koffi-Rameaux NIANGORAN
M. Francis PARNY

pouvoir à Mme Françoise FAUCHER
pouvoir à Mme Marie-Claude LALLIAUD
pouvoir à Mme Christine DIANÉ (jusqu'au point N°10 – délibération N°CM-19-067)
pouvoir à M. Daniel LOTAUT
pouvoir à M. Panhavuth HY
pouvoir à M. Louis FREY
pouvoir à Mme Myriam DIEN

Etaient absents :

Mme Cergya MAHENDRAN
M. Christophe DIEU
Mme Stella LAPAIX
M. Tarak GHOURCHI
Mme Marie-France BLANCHET
M. Tahar BOUZIAD

M. Louis FREY a été désigné comme secrétaire de séance

Hôtel de Ville
8, place de l'Hôtel de Ville - B.P. 2 - 95141 Garges-lès-Gonesse Cedex
Tél. : 01 34 53 32 00 - Télécopie : 01 34 53 32 02
www.villedegarges.fr

POINT N°1 : Rapporteur Mme SAHINDAL-DENIZ.

OBJET : Convention de partenariat entre la Ville de Garges-lès-Gonesse et l'École de la Deuxième Chance du 95 dans le cadre de l'implantation d'un HUB de la Réussite

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** le projet de convention de partenariat pour les 3 années à venir, entre la Ville et l'E2C95, dans le cadre de l'implantation d'un HUB de la Réussite ;

► **S'ENGAGE** à dégager les moyens humains et financiers et les supports de communication nécessaires à la bonne construction et mise en œuvre de ce programme à destination de la jeunesse.

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la mise en place de ce projet et ses éventuels avenants.

POINT N°2 : Rapporteur M. JIMENEZ.

OBJET : Versement des subventions communales aux associations émergeant au Contrat de Ville 2019

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

► **AUTORISE** la Ville à verser, dans le cadre du Contrat de Ville, les subventions suivantes pour l'exercice 2019 :

Nom du porteur	Intitulé de l'action	Part Ville 2019
Action Pluriel Formation	95-2019-CV-GARGES-Préparation aux métiers d'assistance de vie	1 000 €
Activ'service 95	95-2019-CV-GARGES-FLE à visée professionnelle / Métier d'aide à la personne	4 000 €
AFIPRO	95-2019-CV-GARGES- Accès aux Savoirs de Base pour l'Insertion Sociale et Professionnelle	2 000 €
Collectif fusion	95-2019-CV-VLB/GAR- "Chantier d'acteurs, pour un théâtre dans la cité"	200 €
Collectif fusion	95-2019-CV-SARC-GARG-VLB- "SAKAMO : Retour au pays"	300 €
Collectif fusion	95-2019-CV-SARC-GARG-Villiers-le-Bel- Identités: Apprendre / Expérimenter	500 €
Conseil citoyen	95-2019-CV-Conseil Citoyen Dame Blanche Garges	200 €

Créative	95-2019-CV-GARGES-APPUI POST CREATION	2 000 €
Crée ton avenir	95-2019-CV-GARGES-EDUCATION-Lutte contre le décrochage scolaire- Stage en Main Découvre Ton territoire	1 000 €
CSA 95	95-2019-CV-GARGES-SOUTIEN AU MOUVEMENT ASSOCIATIF LOCAL	4 600 €
Double Face	95-2019-CV- Garges-Dame Blanche Nord, chroniques d'un quartier en reconstruction V2	1 000 €
Double Face	95-2019-CV-Garges-Les ateliers Van Gogh, éducation artistique et culturelle pour les jeunes Gargeois	500 €
J'ai un rêve	95-2019-GARG-GOUSS-SARC-GON- VILLIERS-Académie des passions	3 000 €
Les Petits débrouillards	95-2019-CV-GARGES-Education aux sciences et techniques	1 500 €
Pierre de Lune	95-2019-CV-GARGES-L'art de libérer la créativité en explorant divers univers professionnels au service de la réussite éducative	2 500 €
Sport Emploi Val d'Oise (SEVO)	95-2019-CV-GARGES-Allègement des charges administratives liées à la fonction employeur	3 800 €

► **AUTORISE** Monsieur Le Maire, ou son représentant, à procéder aux démarches et signer les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

► **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°3 : Rapporteur M. JIMENEZ.

OBJET : Approbation de la convention Ville avec l'Association pour les équipements sociaux des nouveaux ensembles immobiliers (A.P.E.S.) et In'Li, portant sur des actions de développement social pour l'année 2019

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** la convention avec l'A.P.E.S. et In'Li portant sur des actions de développement social local,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention et tous les documents nécessaires à son exécution.

POINT N°4 : Rapporteur M. GLAM.

OBJET : Versement des subventions municipales aux projets d'action éducative pour l'année scolaire 2019/2020

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** le financement des projets d'action éducative selon la répartition ci-après,

Écoles Maternelles	Projets	Subventions financières
Robespierre mat 1	Langage et construction Kapla	325.00 €
Robespierre mat 1	Langage et découverte du monde animal	150.00 €
Jacques Prévert maternelle 2	Une journée Kapla	325.00 €
Robespierre mat 2	Apprendre à se relaxer pour mieux se concentrer	480.00 €
Alphonse Daudet	Cirque	600.00 €

Écoles Elémentaires	Projets	Subventions financières
Victor Hugo élémentaire	Les aventures fermières	1 500.00 €
Jean Jaurès élémentaire	Jeunes Reporters	1 000.00 €
Romain Rolland élémentaire	Aventures fermières au Manoir d'Argueil	1 100.00 €
Paul Langevin élémentaire	Un parcours santé construit pour tous et adapté à chacun	700.00 €
Paul Langevin élémentaire	Des élèves qui murmuraient à l'oreille des chevaux	300.00 €
Alphonse Daudet	Equitation à l'école	900.00 €
Alphonse Daudet	Parc Adventure Land	250.00 €
Alphonse Daudet	Observer les phoques en baie de sommes	100.00 €
Alphonse Daudet	Séjour ferme Ecancourt	1280.00€

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à verser les subventions aux coopératives des écoles, et à procéder aux démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

► **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°5 : Rapporteur M. GLAM.

OBJET : Modification du règlement intérieur des activités péri éducatives

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** le règlement intérieur des activités péri éducatives,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°6 : Rapporteur Mme GOURMAND.

OBJET : Convention quadriennale entre la Ville et la Région Ile-de-France relative à l'attribution d'une subvention au titre du dispositif Aide à la Permanence Artistique et Culturelle pour les lieux et opérateurs de projets artistiques

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** la convention quadriennale entre la Ville et la Région Ile-de-France relative à l'attribution d'une subvention au titre du dispositif d'Aide à la Permanence Artistique et Culturelle pour les lieux et opérateurs.

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°7 : Rapporteur Mme GOURMAND.

OBJET : Demande de subvention auprès de la Direction Régionale des Affaires Culturelles (DRAC) dans le cadre du dispositif de soutien aux projets des conservatoires classés

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** les projets d'Enseignement globalisé en 1^{er} cycle d'études musicales et Arts à l'école, portés par la Maison des Arts.

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à solliciter une demande de subvention à hauteur de 61 000 € pour les 2 projets dans le cadre du dispositif de soutien aux projets pédagogiques structurants et de procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°8 : Rapporteur Mme GOURMAND.

OBJET : Convention cadre : Education Artistique et Culturelle

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** la convention-cadre : Education Artistique et Culturelle pour une durée de 5 ans.

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à la signer et à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°9 : Rapporteur M. FREY.

OBJET : Attribution – Appel d'offres ouvert – Baux d'entretien des bâtiments communaux

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** le marché relatif aux travaux d'électricité courants fort et faible d'entretien des bâtiments communaux,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer le marché relatif au lot n°2 : Electricité courants fort et faible, conformément à la décision de la Commission d'Appel d'Offres, avec la société LUMIBAT, domiciliée 47 avenue du Général Delanne à DOMONT (95330), selon le bordereau des prix unitaires,

► **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°10 : Rapporteur Mme MORGADO.

OBJET : Règlement intérieur des crèches municipales

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** l'adoption du nouveau règlement intérieur des crèches municipales à compter du 1^{er} septembre 2019,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°11 : Rapporteur Mme SADASIVAM.

OBJET : Versement de subventions communales aux associations IMAJ et Œuvre pour la protection de l'enfance et de la jeunesse (OPEJ), émergeant au Contrat de Ville, ligne « Fonds Interministériel de la Prévention de la Délinquance » (FIPD)

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association IMAJ pour l'action « Actions de prévention de la délinquance »,

► **APPROUVE** le versement d'une subvention de 10 000 € à l'association OPEJ pour l'action « Accompagnement de jeunes gargeois marginalisés ou ayant des difficultés»,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération,

► **PRECISE** que le versement desdites subventions sera conditionné à la réalisation effective des actions présentées dans le cadre des appels à projets,

► **DIT** que les crédits nécessaires sont inscrits au budget.

POINT N°12 : Rapporteur Mme GUNOT.

OBJET : Approbation de la convention pour le déploiement de la fibre optique dans les bâtiments communaux

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** la présente convention jointe en annexe,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toute démarche nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°13 : Rapporteur M. KALAA

OBJET : Commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT) création ou aménagement et entretien de voiries d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion de parcs de stationnement d'intérêt communautaire

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** le rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 16 mai 2019 relatif à l'évaluation des charges transférées et restituées aux communes au titre de l'évolution de l'intérêt communautaire de la compétence voirie et complément d'évaluation relatifs à la restitution du ramassage des points noirs ;

► **DIT** que la présente délibération sera notifiée au Président de la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France.

POINT N°14 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Projet de cession du pavillon sis 35 rue Jean Moulin : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la promesse et l'acte de vente à venir

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** la cession du pavillon sis 35 rue Jean Moulin, cadastré AX n°64, d'une surface habitable d'environ 90 mètres carrés, à minima au prix-plancher de 260 000,00 euros (DEUX-CENT-SOIXANTE-MILLE EUROS) et au meilleur acquéreur,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute promesse de vente et tous actes à venir relatifs à la vente dudit pavillon,

POINT N°15 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Projet de cession de l'appartement sis 4 place Emile Zola, quartier de la Dame Blanche Ouest : autorisation donnée à Monsieur le Maire de signer la promesse et l'acte à venir

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** la cession de l'appartement avec cave, cadastré AP n°225 sis 4 place Emile Zola (lots 151-633), de type T3 pour une surface d'environ 55 mètres carrés, au prix plancher minimal de 112 000,00 euros (cent douze mille euros) et au meilleur acquéreur,

► **PRECISE** que sa commercialisation se fera au prix défini par la direction de l'immobilier de l'Etat, à savoir 112 000,00 euros,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer toute promesse de vente et tous actes à venir relatifs à la vente dudit appartement.

POINT N°16 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Assistance à l'instruction des demandes d'urbanisme

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **AUTORISE** le recours à un appui technique extérieur en matière d'instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme (permis de construire, permis de démolir, permis d'aménager, déclaration préalable, certificat d'urbanisme, étude des recours gracieux),

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à prendre toutes décisions nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°17 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Avis de la Commune de Garges-lès-Gonesse sur le projet de Schéma de COhérence Territoriale de la communauté d'agglomération Roissy Pays de France

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **PRONONCE** un avis favorable au projet de SCOT (Schéma de COhérence Territoriale) assorti des réserves suivantes,

- Que la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France (CARPF) apporte les modifications suivantes au projet de SCOT :

- Concernant le projet de la liaison Garges-Sarcelles-Piex en Bus à Haut Niveau de Service (BHNS), la Ville de Garges-lès-Gonesse souhaite obtenir des compléments d'information. Ile-De-France Mobilités (IDFM) avait présenté deux variantes : la première emprunte l'avenue du Parisis, la seconde traverse le territoire de Garges via l'avenue du Général de Gaulle et l'avenue de Stalingrad Nord. Le premier tracé via l'avenue du Parisis (qui semble être celui privilégié par le SCOT) ne requiert pas l'agrément de la Ville en ce qu'il ne profitera pas aux Gargeois et ne permettra pas de desservir les quartiers d'habitat ni les équipements publics. Concernant le second tracé, la Ville craint que celui-ci ne vienne obérer la possibilité de tout projet de prolongement du tramway T5, que la Ville porte, depuis la gare RER D vers la future gare GPE (Grand Paris Express) du Bourget. Le T5 emprunterait l'avenue de Gaulle puis l'avenue de Stalingrad vers le Sud afin de rallier la gare de Stains La Cerisaie et permettrait ainsi de desservir des zones d'habitat et plusieurs grandes opérations et équipements publics phares autour de la Place du 19 Mars 1962 tels que le futur pôle culturel porté conjointement par la Ville et la CARPF, les collèges et lycées, le futur Groupe Scolaire Paul Langevin, un projet de crèche de 90 berceaux, ainsi qu'un programme d'environ 220 logements de desserrement inscrits à l'avenant du CDT (Contrat de Développement Territorial) concernant la zone C du PEB (Plan d'Exposition au Bruit). Cet objectif s'inscrit en outre dans celui du SCOT qui encourage la prise en compte des équipements culturels dans l'organisation de la desserte en transports.

En synthèse, la Ville estime que la réalisation d'un BHNS sur l'avenue du Parisis ou via l'avenue de Stalingrad portion nord risque sensiblement d'obérer la possibilité à terme de développer tout projet de prolongement du T5 voire même d'un BHNS depuis la gare RER D vers la future gare GPE du Bourget. Elle privilégie le prolongement du tramway T5 en premier lieu et à défaut le BHNS Garges-Sarcelles/Piex via l'avenue Charles de Gaulle et l'avenue de Stalingrad.

- Le SCOT a pour objectif de favoriser le développement d'une offre logistique plus maîtrisée et à forte valeur ajoutée. La Ville s'interroge sur ce que revêt cette terminologie. Elle estime que ce type d'activité risque de générer de nombreuses nuisances tels qu'engorgements routiers, pollutions sonores et atmosphériques, etc. ; et a contrario soit relativement peu pourvoyeuse d'emplois et donc peu porteuse d'avenir.
 - Le SCOT prévoit que tout nouveau projet d'établissement scolaire devra prendre en compte l'accessibilité par une desserte en transports en commun, ou un cheminement modes actifs et sécurisés. La Ville de Garges-lès-Gonesse souscrit à cette nécessité qui favorise l'autonomie et les pratiques de mobilité favorables à la santé. Toutefois afin de tenir compte d'éventuelles contraintes d'ordre technique (gabarit de voies) la Ville souhaite que le terme « devoir » soit modifié par un terme moins coercitif tel que « favoriser, privilégier, etc ».
- Que soit indiqué dans le PADD et dans le DOO, y compris dans les documents graphiques, que le tracé à retenir concernant le projet de prolongement du tramway T5 est celui passant par l'avenue du Général de Gaulle et l'avenue de Stalingrad Sud jusqu'à la gare de Stains-la Cerisaie permettant ainsi de desservir le secteur de projet et à forte polarité de la Place du 19 Mars 1962 et de prendre en compte la trame verte Nord/Sud.
- Que les remarques de la Ville déjà formulées vis-à-vis du PLHi soient prises en compte, à savoir :
- que soient intégrées : les dernières évolutions concernant les programmes immobiliers du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de Dame Blanche (NPNRU), en particulier la localisation des contreparties à l'Association Foncière Logement.
 - que soient retirées : les programmations correspondant aux références 17, 18 et 19 de la carte de l'atlas « repérage des projets », en tenant compte ainsi des évolutions relatives aux projets de constructions neuves de la Ville.
 - qu'il soit rappelé que la production de logements à Garges-lès-Gonesse est impactée par les deux Plans d'Exposition au Bruit et devra être maîtrisée tenant compte de la nécessaire préservation de l'environnement et que le dimensionnement des équipements publics en infra et superstructures devra être pris en compte dans le cadre de la production de logements neufs.
- Qu'il soit précisé, dans le DOO, à la prescription n° 34 concernant les risques de mouvements de terrain qui sera en charge de l'identification de ces risques et écarter l'obligation faite à la Ville d'effectuer elle-même le recensement.
- **CHARGE** Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°18 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Programme Local de l'Habitat Intercommunal – Avis du Conseil Municipal sur le 1^{er} arrêt du projet de PLHI 2020-2025

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **EMET** un avis favorable sur le Programme Local de l'Habitat Intercommunal (PLHI) 2020 – 2025 arrêté par la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France sous réserve :

- Que soient intégrées les dernières évolutions concernant les programmes immobiliers du Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain de Dame Blanche (NPNRU), en particulier la localisation des contreparties de l'Association Foncière Logement ;
- Que soient retirées les programmations correspondant aux références 17, 18 et 19 de la carte de l'atlas « repérage des projets », en tenant compte ainsi des évolutions relatives aux projets de constructions neuves de la Ville.

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à transmettre cet avis à la Communauté d'Agglomération Roissy Pays de France dans les meilleurs délais.

POINT N°19 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Approbation et autorisation de signature du projet d'avenant n°2 à la révision du Contrat de Développement Territorial (CDT) de Val de France / Gonesse / Bonneuil-en-France

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** le projet d'avenant n°2 à la révision du Contrat de Développement Territorial (CDT) de Val de France / Gonesse / Bonneuil-en-France, ci-annexé,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer ledit projet d'avenant,

► **CHARGE** Monsieur le Maire ou toute personne habilitée par lui, d'accomplir toutes les formalités nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

POINT N°20 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Nouveau Programme National de Renouvellement Urbain (NPNRU) de Dame Blanche Nord – convention d'occupation précaire pour la création de la Maison du Projet et de l'Ecoquartier

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** les termes du projet de convention d'occupation précaire pour la création de la « Maison du Projet et de l'Ecoquartier » de Dame Blanche Nord,

► **PRECISE** que :

- La Ville procédera aux travaux d'aménagement nécessaires à l'accueil de la future « Maison du Projet et de l'Ecoquartier » ;
- La Ville s'acquittera des charges afférentes à l'occupation des lieux.

► **DIT** que les crédits seront inscrits au budget,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention d'occupation.

POINT N°21 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Plan de Sauvegarde du 4 / 6 rue des Louvres - convention relative à la mise en place d'un dispositif de préfinancement des subventions au titre des travaux sur parties communes

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** les termes du projet de convention relative à la mise en place d'un dispositif de préfinancement des subventions publiques sur parties communes de la copropriété du 4 / 6 rue des Louvres,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à signer la convention relative à la mise en place de ce dispositif de préfinancement.

POINT N°22 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Point d'information sur la prise d'initiative par Grand Paris Aménagement (GPA) des aménagements de Dame Blanche Nord et du dispositif de portage immobilier de la copropriété « Garges Nord »

Le Conseil Municipal,

► **PREND ACTE** : du Point d'information sur la prise d'initiative par Grand Paris Aménagement (GPA) des aménagements de Dame Blanche Nord et du dispositif de portage immobilier de la copropriété «Garges Nord».

POINT N°23 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Délégation du droit de préemption au profit de l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **RAPPORTE** dans les périmètres d'intervention tels que définis au plan annexé à la présente délibération, les délibérations du 1^{er} février 2017 et du 19 septembre 2018 en tant qu'elles ont donné délégation à Monsieur le Maire pour exercer le Droit de Préemption Urbain,

► **DELEGUE** l'exercice du Droit de Préemption Urbain Renforcé, dans les périmètres d'intervention, tels que définis au plan annexé à la présente délibération, à l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France, conformément à l'article L 213-3 du Code de l'Urbanisme,

► **DIT** que l'Etablissement Public Foncier d'Ile-de-France sera rendu destinataire des Déclarations d'Intention d'Aliéner ainsi que des avis émis par les services fiscaux concernant les biens situés dans les périmètres d'intervention définis au plan annexé à la présente délibération.

POINT N°24 : Rapporteur Mme LESUR.

OBJET : Travaux de dédoublement des salles de classe au sein de l'école Pierre et Marie CURIE élémentaire - Dépôt des demandes d'autorisation

Le Conseil Municipal,

A l'unanimité des membres présents et représentés,

► **AUTORISE** le dépôt par la Commune des demandes d'autorisation au titre du Code de la Construction et de l'Habitation relatives aux travaux de dédoublement des salles de classe au sein de l'école Pierre et Marie CURIE élémentaire.

► **MANDATE** Monsieur le Maire pour déposer les demandes d'autorisation correspondantes, et pour signer tous les actes en découlant.

POINT N°25 : Rapporteur Mme LESUR.

OBJET : Utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région d'Ile-de-France au titre de l'année 2018

Le Conseil Municipal,

► **PREND ACTE** du rapport d'utilisation du Fonds de Solidarité des Communes de la Région Ile-de-France attribué en 2018 à la Commune de Garges-lès-Gonesse.

POINT N°26 : Rapporteur M. HY.

OBJET : Utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale au titre de l'année 2018

Le Conseil Municipal,

► **PREND ACTE** du rapport d'utilisation de la Dotation de Solidarité Urbaine et de Cohésion Sociale attribuée en 2018 à la Commune de Garges-lès-Gonesse.

POINT N°27 : Rapporteur M. le Maire.

OBJET : Approbation du tableau des effectifs de la Ville au 1^{er} juillet 2019

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** la création des emplois permanents présentés dans les tableaux joints à la présente délibération, selon les conditions statutaires et de niveau de diplômes présentés pour chacun d'eux,

► **DIT** qu'en cas de recherche infructueuse de candidats statutaires pour ces postes, ils pourront être pourvus par des agents contractuels sur la base de l'article mentionné dans le tableau annexe pour chacun des postes en question,

► **DETERMINE** le niveau de rémunération de ces postes par référence à la grille indiciaire du grade sur lequel ils sont créés, avec application des normes de régime indemnitaire déterminé par les groupes de fonction auxquels ils appartiennent,

► **APPROUVE** la suppression des emplois permanents devenus inopérants conformément aux tableaux joints à la présente délibération,

► **AUTORISE** Monsieur le Maire ou son représentant à procéder à toutes démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération,

► **DIT** que les crédits sont inscrits au budget.

POINT N°28 : Rapporteur M. le Maire.

OBJET : Présentation du plan de formation 2017-2020 – version 2019 de la Ville et du CCAS de Garges-lès-Gonesse

Le Conseil Municipal,

► **PREND ACTE** du plan de formation 2017-2020 – version 2019 de la Ville et du CCAS de Garges-lès-Gonesse, joint à la présente délibération.

POINT N°29 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Avis sur la remise gracieuse à accorder à un comptable public

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **DONNE UN AVIS FAVORABLE** à la demande de remise gracieuse de Monsieur MARIE-MAGDELEINE pour un montant de 12.843,48€ et de 27.251,35€, pour sa gestion des comptes de la Collectivité sur la période du 1^{er} janvier 2014 au 31 décembre 2014.

POINT N°30 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Approbation du Compte de Gestion 2018 et Adoption du Compte Administratif 2018 - Ville, Assainissement, et Eau

Le Conseil Municipal, hors la présence de Monsieur le Maire,

A la majorité des membres présents et représentés,

BUDGET PRINCIPAL DE LA VILLE

	DEPENSES	RECETTES
Crédits ouverts		
Section de Fonctionnement	70 356 538.24	70 356 538.24
Réalisations	56 055 497.37	70 207 939.04
Excédent de clôture		15 861 028.57
Crédits ouverts		
Section d'Investissement	69 312 738.94	69 312 738.94
Réalisations	46 523 152.80	39 285 016.96
Excédent de clôture	7 238 135.84	
Fonds de roulement		8 622 892.73
Restes à réaliser	13 459 603.22	7 632 049.78
Solde des restes à réaliser	2 878 071,10	
Résultat cumulé		2 795 339.29

► **CONSTATE** les identités de valeurs entre le Compte Administratif 2018 du budget principal et le Compte de Gestion 2018,

► **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 du budget principal,

► **DECLARE** que le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part,

► **PREND ACTE** de la présentation des données du Compte Administratif 2018 et du Budget Primitif 2019 par politiques publiques telles que décrites en annexe à la présente délibération,

► **PREND ACTE** du rapport d'activité de la Ville de Garges-lès-Gonesse pour l'année 2018,

► **ADOpte** le Compte Administratif 2018 du budget principal aux résultats tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE DE L'EAU :

	DEPENSES	RECETTES
Crédits ouverts		
Section de Fonctionnement	45 000.00	45 000.00
Réalisations	13 332.29	0
Excédent de clôture		-13 332.29
Crédits ouverts		
Section d'Investissement	20 000.00	20 000.00
Réalisations	0	182 101.00
Excédent de clôture		182 101.00
Fonds de roulement		168 768.71
Restes à réaliser	0	0
Solde des restes à réaliser		0.00
Résultat cumulé		168 768.71

► **CONSTATE** les identités de valeurs entre le Compte Administratif 2018 du budget annexe de l'Eau et le Compte de Gestion 2018,

► **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 du budget annexe de l'Eau,

► **DECLARE** que le Compte de Gestion de clôture du budget de l'Eau, dressé pour l'exercice 2018 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part,

► **DECLARE** que le budget de l'Eau a été clôturé en 2018 et que le résultat excédentaire a été transféré au budget principal au cours de cette même année,

► **ADOpte**, le Compte Administratif 2018 du budget annexe de l'Eau aux résultats tels que résumés ci-dessus.

BUDGET ANNEXE DE L'ASSAINISSEMENT

	DEPENSES	RECETTES
Crédits ouverts		
Section de Fonctionnement	951 108.24	951 108.24
Réalisations	371 236.41	741 683.87
Excédent de clôture		370 447.46
Crédits ouverts		
Section d'Investissement	1 569 879.12	1 569 879.12
Réalisations	955 781.31	781 305.93
Excédent de clôture	174 475.38	
Fonds de roulement		195 972.08
Restes à réaliser	115 272.64	193 530.25
Solde des restes à réaliser		78 257.61
Résultat cumulé		274 229.69

► **CONSTATE** les identités de valeurs entre le Compte Administratif 2018 du budget annexe de l'Assainissement et le Compte de Gestion 2018,

► **APPROUVE** le Compte de Gestion 2018 du budget annexe de l'Assainissement,

► **DECLARE** le Compte de Gestion dressé pour l'exercice 2018 par le comptable, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni réserve ni observation de sa part,

► **ADOpte** le Compte Administratif 2018 du budget annexe de l'Assainissement aux résultats tels que résumés ci-dessus.

POINT N°31 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Affectation des résultats de l'exercice 2018 Ville, Assainissement et Eau

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

1 - Statuant sur l'affectation du résultat du budget Ville

Vu le résultat de fonctionnement excédentaire de clôture de 2018, soit : 861 028.57 € (compris affectation résultats budget Eau)

Vu le résultat d'investissement déficitaire de clôture 2018, hors restes à réaliser : 7 238 135.84 €,

Vu le solde déficitaire des restes à réaliser : 5 827 553.44 €,

Vu le besoin de financement d'investissement, compte tenu des restes à réaliser : 13 065 689.28 €,

► DECIDE :

De reprendre au compte 001, Résultat d'investissement reporté, le solde débiteur, hors restes à réaliser : 7 238 135.84 €

D'affecter au compte 1068, Réserves : 13 065 689.28 €

De reporter au compte 002, Résultat de fonctionnement reporté, le solde créditeur : 2 795 339.29 €.

2 - Statuant sur l'affectation du résultat du budget annexe de l'Assainissement

Vu le résultat d'exploitation excédentaire de clôture 2018 : 370 447.46 €,

Vu le résultat d'investissement déficitaire de clôture 2018, hors restes à réaliser : 174 475.38 €,

Vu le solde excédentaire des restes à réaliser : 78 257.61 €,

Vu le besoin de financement d'investissement, compte tenu des restes à réaliser : 96 217.77 €.

► DECIDE :

De reprendre au compte 001, Résultat d'investissement reporté, le solde débiteur, hors restes à réaliser : 174 475.38 €

D'affecter au compte 1068, Réserves : 96 217.77 €

De reporter au compte 002, Résultat de fonctionnement reporté, le solde créditeur : 274 229.69 €.

3 - Statuant sur l'affectation du résultat du budget annexe de l'Eau

Vu le résultat d'exploitation déficitaire de clôture 2018 : 13 332.29 €

Vu le résultat d'investissement excédentaire de clôture 2018 : 182 101.00 €

Vu l'absence de besoin de financement de la section d'investissement,

Vu le résultat de clôture de l'exercice 2018, 2 755 556.46 €.

► **APPROUVE** le report des résultats du budget de l'Eau au sein du budget principal, ces résultats ayant été intégrés par le comptable au cours de l'exercice 2018.

POINT N°32 : Rapporteur Mme LALLIAUD.

OBJET : Budget supplémentaire 2019 – Ville et Assainissement

Le Conseil Municipal,

A la majorité des membres présents et représentés,

► **APPROUVE** le budget supplémentaire du budget principal de la Ville pour l'exercice 2019 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 12 388 072,56 euros,

► **APPROUVE** le budget supplémentaire du budget annexe de l'assainissement pour l'exercice 2019 qui s'équilibre, en recettes et en dépenses, à la somme de 506 677,15 euros.

Le présent extrait a été affiché ce jour à la porte de la mairie, en exécution de l'article L.2121-25 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Fait à Garges-lès-Gonesse,
Le 5 juillet 2019



Le Maire,

Maurice LEFEVRE